

Paris, le 31 octobre 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir intégré dans votre dossier une ou plusieurs actions du compartiment **Lyxor NYSE Arca Gold BUGS (DR) UCITS ETF**.

Votre compartiment sera absorbé le 8 décembre 2023 par le compartiment Lyxor NYSE Arca Gold BUGS (DR) UCITS ETF, un compartiment de la SICAV Amundi Index Solutions. Concrètement, cela signifie que vous détiendrez désormais des actions du compartiment **Amundi NYSE Arca Gold BUGS** en remplacement de vos actions du compartiment Lyxor NYSE Arca Gold BUGS (DR) UCITS ETF.

Veillez noter que cette absorption ne nécessite aucune démarche de votre part. En outre, les objectifs et frais d'investissement restent inchangés.

Les détails de cette opération sont expliqués dans le document joint intitulé « Avis aux actionnaires : Lyxor NYSE Arca Gold BUGS (DR) UCITS ETF ». Cet avis, approuvé par la CSSF, contient toutes les informations requises pour ces opérations conformément à la réglementation en vigueur. Ce document complet et précis vous permet de vous familiariser avec les implications potentielles de cette opération sur votre investissement. Nous vous recommandons donc de le lire avec toute l'attention nécessaire.

Votre conseiller financier habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service client au (+352) 26 86 80 80 ou par e-mail à info@amundi.com.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Arnaud Llinas

Administrateur – ETF, Indexing & Smart Beta

Lyxor
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 5, allée Scheffer, L-2520
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B140772

Luxembourg, le 31 octobre 2023

AVIS AUX ACTIONNAIRES : Lyxor NYSE Arca Gold BUGS (DR) UCITS ETF

**Fusion de
« Lyxor NYSE Arca Gold BUGS (DR) UCITS ETF » (le « Compartiment absorbé ») et « Amundi NYSE Arca Gold BUGS » (le « Compartiment absorbant »)**

Contenu du présent avis :

- **Lettre explicative** de la fusion
 - **Annexe I** : Principales différences et similitudes entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant
 - **Annexe II** : Comparaison des caractéristiques de la/des catégorie(s) d'actions absorbée(s) du Compartiment absorbé et de la/des catégorie(s) d'actions absorbante(s) correspondante(s) du Compartiment absorbant
 - **Annexe III** : Calendrier de la fusion
-

Cher/Chère Actionnaire,

Dans le cadre de l'examen continu de la compétitivité de la gamme de produits et de l'évaluation de l'intérêt du client, il a été décidé de procéder à la fusion entre :

(1) **Lyxor NYSE Arca Gold BUGS (DR) UCITS ETF**, un compartiment de Lyxor dans lequel vous détenez des actions (le « **Compartiment absorbé** ») ;

et

(2) **Amundi NYSE Arca Gold BUGS**, un compartiment d'Amundi Index Solutions, une société d'investissement à capital variable régie par la législation du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B206810 (le « **Compartiment absorbant** ») ;

(la « **Fusion** »).

Cet avis est émis et vous est envoyé afin de vous fournir des informations appropriées et précises concernant cette Fusion, ainsi que pour vous permettre de porter un jugement éclairé sur l'impact que peut avoir la Fusion sur votre investissement.

Veillez noter que la Fusion sera traitée automatiquement à la date indiquée à l'Annexe III (la « **Date d'effet de la Fusion** »). Elle n'est pas soumise à votre approbation, vote ou consentement préalable.

Si vous ne souhaitez toutefois pas participer à la Fusion, vous pouvez demander le rachat ou la conversion de vos actions du Compartiment absorbé, conformément au paragraphe C. du présent avis. Dans le cas contraire, vos actions du Compartiment absorbé seront automatiquement converties en actions du Compartiment absorbant dont vous deviendrez actionnaire à compter de la Date d'effet de la Fusion, conformément aux conditions générales du présent avis.

Veillez prendre le temps de lire les informations importantes ci-dessous. Pour toute question concernant cet avis ou la Fusion, veuillez contacter votre conseiller financier. Vous pouvez également vous adresser à la société de gestion par courrier à :

Amundi Luxembourg S.A.
5, Allée Scheffer,
L-2520 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration

A. Comparaison entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant et impact sur les actionnaires

Le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant sont tous deux des compartiments d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) luxembourgeois qui existent sous la forme d'une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable. Par conséquent, les actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant devraient généralement bénéficier d'une protection des investisseurs et de droits des actionnaires similaires.

Le Compartiment absorbant a été créé aux fins de la Fusion et, à cet effet, réplique, sous réserve de certains ajustements, le Compartiment absorbé. Comme indiqué plus en détail à l'Annexe^oI, le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant partagent des caractéristiques clés similaires, notamment l'indice suivi, la ou les classes d'actif cibles, le processus de gestion et l'exposition géographique, mais ils diffèrent sur certains points, notamment sur certains prestataires de services. Les deux Compartiments fusionnés cherchent à être exposés à des sociétés impliquées dans l'exploitation minière de l'or.

Les Actionnaires du Compartiment absorbé devraient à long terme profiter d'une plus grande efficacité opérationnelle et des économies d'échelle que cette Fusion devrait permettre de réaliser, tout en s'exposant à la ou aux mêmes classes d'actifs cibles.

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
Indice	NYSE Arca Gold BUGS Index	NYSE Arca Gold BUGS Index
Objectif d'investissement	Ce Compartiment absorbé est géré passivement. Le Compartiment absorbé vise à reproduire la performance du NYSE Arca Gold BUGS Index et à minimiser l'erreur de suivi entre la valeur liquidative du Compartiment absorbé et la performance de l'Indice. Le Compartiment absorbé vise à atteindre un niveau d'erreur de suivi du Compartiment absorbé et de son indice qui ne dépassera normalement pas 1 %.	Ce Compartiment absorbant est géré passivement. Le Compartiment absorbant vise à reproduire la performance du MSCI Switzerland Index et à minimiser l'erreur de suivi entre la valeur liquidative du Compartiment absorbant et la performance de l'Indice. Le Compartiment absorbant vise à atteindre un niveau d'erreur de suivi du Compartiment absorbant et de son indice qui ne dépassera normalement pas 1 %.
Politique d'investissement	Réplication directe comme décrit plus en détail dans le prospectus du Compartiment absorbé. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'Annexe I.	Réplication directe comme décrit plus en détail dans le prospectus du Compartiment absorbant. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'Annexe I.

L'Annexe I au présent avis fournit des informations complémentaires sur les principales similitudes et différences entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant. Les Actionnaires sont également invités à lire attentivement la description du Compartiment absorbant dans son prospectus et dans le document d'information clé (DIC), qui seront disponibles sur le site Internet suivant : www.amundiETF.com.

La Fusion du Compartiment absorbé au sein du Compartiment absorbant peut avoir des conséquences fiscales pour certains actionnaires. Nous invitons les Actionnaires à consulter leurs conseillers professionnels quant aux conséquences de cette Fusion sur leur situation fiscale personnelle.

B. Rééquilibrage du portefeuille

Aucun rééquilibrage du Compartiment absorbé ne sera nécessaire avant la Fusion.

C. Modalités de la Fusion

À la Date d'effet de la Fusion, tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront transférés au Compartiment absorbant et les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas demandé le rachat ou la conversion de leurs actions du Compartiment absorbé conformément au présent paragraphe C. recevront automatiquement des actions nominatives de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment absorbant et, le cas échéant, un paiement résiduel en numéraire. À compter de cette date, ces actionnaires acquerront des droits en tant qu'actionnaires du Compartiment absorbant et participeront donc à toute augmentation ou diminution de la valeur liquidative du Compartiment absorbant.

Le rapport d'échange de la Fusion sera calculé à la Date d'effet de la Fusion en divisant la valeur liquidative par action de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment absorbé à la Dernière date d'évaluation (telle que définie à l'Annexe III) par la valeur liquidative par action des actions de la catégorie d'actions correspondante du Compartiment absorbant. Si la catégorie d'actions du Compartiment absorbé et la catégorie d'actions du Compartiment absorbant sont libellées dans des devises différentes, le taux de change entre ces devises de référence sera celui de la Dernière date d'évaluation.

Une catégorie d'actions du Compartiment absorbant sera spécifiquement activée pour effectuer l'échange avec la catégorie d'actions correspondante du Compartiment absorbé. Pour chaque action de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment absorbé détenue, les actionnaires recevront une action de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment absorbant.

Tout revenu couru du Compartiment absorbé sera inclus dans la valeur liquidative finale du Compartiment absorbé et comptabilisé dans la valeur liquidative de la catégorie d'actions pertinente du Compartiment absorbant après la Date d'effet de la Fusion.

L'Annexe II au présent avis fournit une comparaison détaillée des caractéristiques de la catégorie d'actions du Compartiment absorbé et de la catégorie d'actions correspondante du Compartiment absorbant, que les actionnaires sont invités à lire attentivement.

Le coût de la Fusion sera entièrement supporté par la société de gestion du Compartiment absorbant.

Afin d'optimiser la mise en œuvre opérationnelle de la Fusion, aucun ordre de souscription, de conversion et/ou de rachat portant sur des actions du Compartiment absorbé sur le marché primaire ne sera accepté après la « Date limite » (telle que définie à l'Annexe III). Les ordres reçus sur le marché primaire après la Date limite seront rejetés.

De plus, toute demande de souscription, de conversion ou de rachat sur le marché primaire reçue par l'OPCVM absorbant, la société de gestion de l'OPCVM absorbant, l'Agent distributeur, l'Agent payeur ou l'Agent d'information avant l'heure limite applicable à la Date d'effet de la Fusion sera traitée le premier Jour ouvrable suivant.

Les Actionnaires qui ne sont pas d'accord avec les modalités de cette Fusion ont le droit de faire racheter ou de convertir leurs actions à tout moment sans frais (hors commissions de rachat facturées par le Compartiment absorbé pour couvrir les commissions de désinvestissement et hors commissions acquises par le Compartiment absorbé afin d'éviter la dilution de l'investissement des actionnaires) à compter de la date du présent avis, jusqu'à la « **Date limite** » fixée en Annexe III.

Veillez noter que les actions achetées sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au Compartiment absorbé. Par conséquent, les investisseurs opérant sur le marché secondaire peuvent encourir des commissions d'intermédiation et/ou de

courtage et/ou de transaction sur leurs opérations, qui ne relèvent pas de la société de gestion du Compartiment absorbé. Ces investisseurs négocieront également à un prix qui reflète l'existence d'un écart acheteur-vendeur. Ces investisseurs sont invités à contacter leur courtier habituel pour de plus amples informations sur les frais de courtage qui peuvent s'appliquer à eux et sur les écarts acheteur-vendeur qu'ils sont susceptibles d'encourir.

Un tel rachat serait soumis aux règles ordinaires d'imposition applicables aux plus-values de cessions de valeurs mobilières.

La Fusion s'appliquera à tous les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas exercé leur droit de demande de rachat ou de conversion de leurs actions dans le délai indiqué précédemment. Le Compartiment absorbé cessera d'exister à la Date d'effet de la Fusion et ses actions seront annulées.

D. Documentation

Les documents suivants sont mis gratuitement à la disposition des Actionnaires au siège social du Compartiment absorbé pendant les heures de bureau normales :

- les modalités de la Fusion ;
 - le dernier prospectus et DIC du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant ;
 - une copie du rapport de fusion préparé par le réviseur d'entreprises ;
 - une copie de la déclaration relative à la Fusion émise par le dépositaire de chacun des Compartiments absorbé et absorbant.
-

ANNEXE I

Principales différences et similitudes entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant

Le tableau suivant dresse les caractéristiques et différences principales qui existent entre les Compartiments absorbé et absorbant. L'Annexe II fournit une comparaison des caractéristiques de la ou des catégories d'actions absorbées du Compartiment absorbé et de la ou des catégories d'actions absorbantes correspondantes du Compartiment absorbant.

Sauf indication contraire, les termes utilisés dans le présent document ont la même signification que dans le prospectus du Compartiment absorbé ou du Compartiment absorbant.

Les informations dans les deux colonnes sont les mêmes pour les deux compartiments.

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
Dénomination du Compartiment	Lyxor NYSE Arca Gold BUGS (DR) UCITS ETF	Amundi NYSE Arca Gold BUGS
Dénomination et forme juridique de l'OPCVM	Lyxor <i>Société d'investissement à capital variable</i>	Amundi Index Solutions <i>Société d'investissement à capital variable</i>
Société de Gestion	Amundi Luxembourg S.A.	Amundi Luxembourg S.A.
Gestionnaire de placements	Amundi Asset Management S.A.S.	Amundi Asset Management S.A.S.
Devise de référence du Compartiment	USD	USD
Objectif d'investissement	Ce Compartiment absorbé est géré passivement. Le Compartiment absorbé vise à reproduire la performance du NYSE Arca Gold BUGS Index et à minimiser l'erreur de suivi entre la valeur liquidative du Compartiment absorbé et la performance de l'Indice. Le Compartiment absorbé vise à atteindre un niveau d'erreur de suivi du Compartiment absorbé et de son indice qui ne dépassera normalement pas 1 %.	Ce Compartiment absorbant est géré passivement. Le Compartiment absorbant vise à reproduire la performance du MSCI Switzerland Index et à minimiser l'erreur de suivi entre la valeur liquidative du Compartiment absorbant et la performance de l'Indice. Le Compartiment absorbant vise à atteindre un niveau d'erreur de suivi du Compartiment absorbant et de son indice qui ne dépassera normalement pas 1 %.
Processus de gestion	Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment absorbé s'efforce, conformément aux restrictions d'investissement, de répliquer l'indice en acquérant la totalité (ou, dans des cas exceptionnels, un nombre important) des	L'exposition à l'Indice sera obtenue par le biais d'une Réplication directe, principalement en procédant à des investissements directs dans des valeurs mobilières et/ou d'autres actifs éligibles représentatifs des composantes de

	<p>composantes de l'indice dans la même proportion que celle de l'indice (selon le choix du Gestionnaire de placements). Le Compartiment absorbé peut ne pas détenir chaque composante et/ou la pondération exacte d'une composante de l'Indice. L'objectif sera plutôt de répliquer la performance de l'indice de référence en utilisant des techniques d'optimisation (appelées échantillonnage) et/ou des investissements dans des titres qui ne font pas partie de l'indice et/ou en utilisant des dérivés financiers.</p> <p>L'utilisation d'instruments financiers dérivés est possible dans l'intérêt des investisseurs. La valeur des instruments financiers dérivés ne peut excéder 10 % des actifs du Compartiment absorbé.</p> <p>L'utilisation de « swaps financés », lorsque le Compartiment absorbé détient exclusivement un swap entièrement garanti, est explicitement interdite.</p> <p>La réplcation de l'Indice est obtenue par une réplcation physique pour ce Compartiment absorbé.</p> <p>Le Compartiment absorbé peut investir au maximum 10 % du total de son actif dans des parts/actions d'autres OPCVM ou OPC.</p>	<p>l'Indice dans des proportions extrêmement proches de leur proportion au sein de l'indice.</p> <p>Le Gestionnaire de placements pourra utiliser des instruments dérivés afin de gérer les entrées et sorties de capitaux et si cela permet une meilleure exposition à une composante de l'Indice. Afin de générer un revenu supplémentaire pour compenser ses coûts, le Compartiment absorbant pourra également conclure des opérations de prêt de titres.</p> <p>Le Compartiment absorbant tient compte des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail dans le prospectus. Il ne détiendra aucun titre de sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées, comme expliqué dans le prospectus. Le Compartiment absorbant ne prend pas en compte des activités économiques durables sur le plan environnemental (comme indiqué dans le Règlement Taxinomie) dans son processus de gestion. Par conséquent, aux fins du Règlement Taxinomie, il convient de noter que les investissements sous-jacents au Compartiment absorbant ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>
Indice de référence	NYSE Arca Gold BUGS Index	NYSE Arca Gold BUGS Index
Description de l'Indice	<p>L'indice NYSE Arca Gold BUGS Index (l'« Indice ») est représentatif des sociétés impliquées dans l'exploitation minière de l'or. L'Indice reflète l'évolution du prix de l'or à court terme en incluant des sociétés qui protègent leur production d'or pendant une période maximale de 1,5 an. De plus amples informations sur la composition de l'indice et ses règles de fonctionnement sont disponibles dans le prospectus et sur le site indices.theice.com.</p> <p>La valeur de l'Indice est disponible sur Bloomberg (HUIINTR). L'Indice est un Indice de rendement total net : les dividendes nets d'impôts versés par les composantes indicielles sont inclus dans le rendement de l'Indice.</p>	<p>L'indice NYSE Arca Gold BUGS Index (l'« Indice ») est représentatif des sociétés impliquées dans l'exploitation minière de l'or. L'Indice reflète l'évolution du prix de l'or à court terme en incluant des sociétés qui protègent leur production d'or pendant une période maximale de 1,5 an. De plus amples informations sur la composition de l'indice et ses règles de fonctionnement sont disponibles dans le prospectus et sur le site indices.theice.com.</p> <p>La valeur de l'Indice est disponible sur Bloomberg (HUIINTR). L'Indice est un Indice de rendement total net : les dividendes nets d'impôts versés par les composantes indicielles sont inclus dans le rendement de l'Indice.</p>
Administrateur de l'indice	ICE Data Services, LLC	ICE Data Services, LLC

Classification SFDR	Article 6	Article 6
Profil de l'investisseur type	Le Compartiment absorbé est dédié aux investisseurs de détail et institutionnels à la recherche d'une exposition à la performance de sociétés impliquées dans l'exploitation minière de l'or.	Le Compartiment absorbant est destiné aux investisseurs de détail et institutionnels à la recherche d'une exposition à la performance de sociétés impliquées dans l'exploitation minière de l'or.
Profil de risque	Le Compartiment absorbé est un fonds à « risque élevé ». Cette catégorie s'applique aux Compartiments absorbés qui investissent dans des catégories d'investissement caractérisées par une volatilité élevée et/ou une liquidité restreinte et qui ne poursuivent pas de stratégies de protection du capital. Les investisseurs doivent être prêts et capables d'accepter des fluctuations de valeur très importantes concernant les Actions et éventuellement une perte de capital très importante.	Parmi les différents risques décrits dans le prospectus, le Compartiment absorbant est plus particulièrement exposé aux risques suivants : Risque des conditions de marché ordinaires : Concentration, Instruments dérivés, Actions, Réplication d'indice, Fonds d'investissement, Liquidité du marché coté (classe d'actions ETF), Gestion, Marché, Actions de petite et moyenne capitalisation, Volatilité, Investissement durable, Utilisation de techniques et d'instruments - Risques dans des conditions de marché inhabituelles : Contrepartie, Liquidité, Pratiques opérationnelles standard
Méthode de gestion des risques	Engagement	Engagement
ISR	7	7
Date limite et Jours de transaction	Toute demande de souscription, de rachat ou de remboursement reçu avant 16 h 30 un Jour ouvrable bancaire dans la Juridiction concernée, ainsi qu'une Date d'évaluation, sera examinée à la Date d'évaluation suivante. Toute demande reçue par le bureau concerné après l'échéance susmentionnée sera traitée sur la base de la VL par Action à la Date d'évaluation suivante.	Les demandes reçues et acceptées jusqu'à 14 h 00 HNEC, pendant un jour ouvré, seront usuellement traitées à la VNI du premier jour ouvré (y compris le jour ouvré durant lequel les demandes pertinentes sont reçues) étant également un jour ouvré bancaire complet sur les marchés américain et canadien.
Commissions de rachat/souscription	Sur le marché primaire : Jusqu'à 3 %, minimum 5 000 EUR par demande. Ces commissions de souscription/rachat sont des montants maximums et ne seront prélevées sur le Compartiment absorbé qu'en cas de négociation. Dans certains cas, les montants peuvent être inférieurs. Les investisseurs peuvent demander à leur distributeur les commissions de souscription et de rachat en vigueur. Sur le marché secondaire : Il n'y a pas de commissions de souscription et de rachat pour les achats de change ou de gré	Sur le marché primaire : Jusqu'à 3 % (rachat et souscription). Les commissions de rachat/souscription ne s'appliqueront que lorsque les actions sont souscrites ou rachetées directement auprès du Compartiment absorbant et Sur le marché secondaire : Les commissions de rachat/souscription ne s'appliqueront pas lorsque les investisseurs achèteront ou vendront ces actions en bourse.

	à gré du Compartiment absorbé sur le marché secondaire. À la place, les investisseurs paieront le prix d'achat et/ou de vente fixé par un teneur de marché, qui peut différer de la VL, plus une commission à la banque exécutant l'ordre.	Les investisseurs qui négocient en bourse paieront des commissions prélevées par leurs intermédiaires. Ces commissions peuvent être obtenues auprès des intermédiaires.
PEA	Non éligible	Non éligible
Fiscalité allemande	Conformément à la loi allemande sur la fiscalité des fonds d'investissement (InvStG-E) (« GITA »), le Compartiment absorbé est conçu pour répondre aux critères des « fonds d'actions ». Le Compartiment absorbé détiendra des paniers de titres financiers éligibles au ratio de fonds propres au sens de la loi GITA qui représentera au moins 70 % de son actif net, dans des conditions de marché normales.	Au moins 60 % de la valeur liquidative du Compartiment absorbant est continuellement investie dans des actions cotées en bourse ou négociées sur un marché organisé.
Exercice et rapport	Du 1er juillet au 30 juin	Du 1er octobre au 30 septembre
Réviseur d'entreprises	Ernst & Young, Société anonyme	PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Dépositaire	BNP Paribas S.A., succursale luxembourgeoise	CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg
Agent Administratif	BNP Paribas S.A., succursale luxembourgeoise	CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg
Agent de registre et de transfert et Agent payeur	BNP Paribas S.A., succursale luxembourgeoise	CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg

ANNEXE II

Comparaison des caractéristiques de la ou des Catégories d'actions absorbées du Compartiment absorbé et de la ou des Catégories d'actions correspondantes du Compartiment absorbant

Compartiment absorbé							Compartiment absorbant							
Catégorie d'actions	ISIN	Devise	Politique de distribution	Couvert ?	Commissions de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation*	Commission forfaitaire*	Catégorie d'actions	ISIN	Devise	Politique de distribution	Couvert ?	Commissions de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation**	Commission de gestion (max.)**	Commission d'administration (max.)**
Lyxor NYSE Arca Gold BUGS (DR) UCITS ETF - I D	LU0488317701	USD	Distribution	non	0,65 %	Jusqu'à 0,65 % p.a.	Amundi NYSE Arca Gold BUGS UCITS ETF Dist ¹	LU2611731824	USD	Distribution	non	0,65 %	0,55 %	0,10 %

¹ Nouvelle catégorie d'actions

* Les frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation correspondent à la somme des frais de gestion (max.) et des frais d'administration (max.). Ce sont ceux de la fin du dernier exercice financier (tel que décrit à l'Annexe I) ou, pour les nouvelles catégories d'actions, ils sont estimés sur la base du total des frais prévu.

** La Commission forfaitaire comprend les Commissions de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation du Compartiment concerné indiqués dans le tableau. Ce sont ceux de la fin du dernier exercice financier (tel que décrit à l'Annexe I) ou, pour les nouvelles catégories d'actions, ils sont estimés sur la base du total des frais prévu.

ANNEXE III Calendrier de la Fusion

Événement	Date
Début de la Période de Rachat/Conversion	31 octobre 2023
Date limite	4 décembre 2023 à 16 h 30
Période de blocage du Compartiment absorbé	Du 4 décembre 2023 à 16 h 30 au 7 décembre 2023
Dernière Date d'évaluation	7 décembre 2023
Date d'effet de la Fusion	8 décembre 2023*

* ou toute heure et date ultérieures qui peuvent être déterminées par le conseil d'administration du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant et notifiées par écrit aux actionnaires. Si les conseils d'administration approuvent une Date d'effet de la Fusion ultérieure, ils pourront également apporter les ajustements consécutifs aux autres éléments de cet horaire qu'ils jugent appropriés.